

HORS-TEXTE

Bulletin de l'AGBD

Le livre et la censure : bibliothèques sous la loupe



Extraits de l'exposition

**Salon du livre, Genève
1 - 5 mai 2002**

No spécial, hors-série Mai 2002

Genève



Dessin de Gill, paru dans l'*Eclipse* du 19 juillet 1874, sous le titre : "Madame Anastasie"

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de son trentième anniversaire, l'AGBD est heureuse d'offrir à ses membres et aux abonnés de son bulletin, ce n° spécial et hors-série d'Hors-Texte, qui regroupe des textes de l'exposition *LE LIVRE ET LA CENSURE : BIBLIOTHÈQUES SOUS LA LOUPE*, organisée au Salon du livre et de la presse de Genève, du 1^{er} au 5 mai 2002. Cette exposition s'inscrit dans la droite ligne de l'action de l'Association Genevoise des Bibliothécaires Diplômés, qui l'avait amenée à adopter, en 1998 et en première suisse, *Le Code de déontologie des bibliothécaires genevois*. On trouve en effet dans ce code, les articles suivants, qui montrent la volonté des bibliothécaires genevois de lutter contre toute forme de censure :

Constitution des collections

En accord avec les missions propres à son institution, le bibliothécaire acquiert sans préjugés idéologiques, politiques ou religieux, et en dehors de toute pression, les documents significatifs de la production contemporaine et de la mémoire de l'humanité.

Il constitue des collections susceptibles de permettre aux individus de comprendre l'évolution de la société, d'exercer leurs droits démocratiques, de se développer culturellement et professionnellement, ainsi que de se divertir.

Accès aux documents

Le bibliothécaire met à disposition de tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, d'appartenance politique ou de statut social, les documents présents dans les collections dont il a la responsabilité et il les promeut activement. Il offre un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information, sous réserve de restrictions définies par la loi. Il veille à rendre les usagers autonomes.

Dans l'intérêt de toutes les catégories d'usagers, le bibliothécaire défend le principe de l'accès gratuit aux documents.

Le bibliothécaire fournit à tous, selon leurs besoins, les moyens nécessaires à l'obtention de ressources à distance, qu'elles soient électroniques ou non.

L'exposition a été réalisée par Madame Claudia MENDOZA, qui doit trouver ici l'expression de nos plus vifs remerciements pour ce travail considérable. Elle a en outre bénéficié du généreux soutien de la Fondation Leenaards, de la direction du Salon du livre et de la presse, et du quotidien La Liberté, ainsi que des prêts de la Bibliothèque Nationale Suisse, de la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève et de la Stiftsbibliothek (Bibliothèque abbatiale) de Saint-Gall. Nos remerciements s'adressent donc aussi à ces institutions, ainsi qu'aux auteurs des textes écrits pour cette occasion.

Eric Monnier, président de l'AGBD

LE TEXTE TROUÉ

Le censeur laisse un trou dans le texte. Ce trou peut passer inaperçu ou bien s'imposer comme une évidence. Dans le premier cas, seul l'auteur et le censeur sont conscients de l'existence du trou, la béance ne s'ouvre qu'à leurs yeux. Pour les lecteurs, qui constituent le corps social face au texte, celui-ci apparaît comme intact.

Dans le deuxième cas, la trace du passage du censeur à travers le texte est visible, et marque le texte d'un trou qui s'apparente à une blessure. En effet, il ne s'agit point d'un trou accidentel, d'un accroc. Il est bel et bien question d'intromission forcée, de soumission, de violence. Le trou crie à la face du lecteur deux messages qu'il ne peut désaccoupler : l'impuissance de l'auteur et le pouvoir du censeur.

Alors que la lecture d'un texte intact fait du lecteur un auteur, la découverte du trou dans le texte fait de lui un témoin : que le lecteur se taise, il deviendra complice.

C'est que les institutions sont comme nous : elles ne tiennent qu'au sens figuré, ne supportent pas l'attaque du sens propre. Notre censure interne fait le lit de leur censure, et penser est une transgression, la pensée un avatar de nos interdits.

Peut-être m'aura-t-on été reconnaissant de n'avoir pas parlé de « sexualité ». On m'aura mal lu, je n'ai parlé de rien d'autre.

Extrait de l'article « Le procès Charbovari ou Flaubert interdit de penser ». Michel Gribinski, in : Censures, de la Bible aux larmes d'Eros. – Paris : Bibliothèque Publique d'Information, Centre Georges Pompidou, 1987.

HISTOIRE DU MOT

L'évolution d'un mot à travers le temps reflète l'évolution de la réalité que ce mot nomme : c'est ainsi que l'examen de quelques définitions apparentées à la notion de censure permet de suivre les rapports qu'entretient la société avec celui qui la surveille...

Dans le *Dictionarium Latinogallicum* de Robert Estienne publié en 1552 coexistent deux définitions bien distinctes du rôle des censeurs : celle qui les rattache au cense, processus de dénombrement datant de l'antiquité romaine, et celle qui les décrit comme des fonctionnaires chargés de la surveillance des mœurs.

Robert Estienne (1552)

Dictionarium Latinogallicum, postrema hac aeditione valde locupletatum. Lutetiae, apud Carolum Stephanum, Typographum Regium, M. D. LII. Cum priuilegio Regis.

Censio :

Censio, Verbale. Plaut. Punition faicte par le Censeur.

Censor :

Censor, censoris, a censendo dictus est. Varro. Un reformateur de meurs, et de la police, Censeur. Rigidus Censor. Iuuenal. Severe, Austere.

Censorius :

Nota censoria. Quintil. Marque ou note d'infamie imposee à quelcun par le Censeur pour correction.

Censura :

Agere censuram. Ouid. Corriger, Reformer. Censuram vini facere. Plin. Faire la preuve et l'essay du vin, Gouster, Taster, En faire le jugement.

Censura, Reprehensio, correctio. Plin. iun. Reformation.

Census :

Ager census. Baillé par denombrement.

Census homo. Cic. Qui a baillé aux Censeurs le denombrement et declaration de ses biens par le menu.

Census, huius census, C'estoit quand les Romains apportoyent leur denombrement par devant les Censeurs.

Vnde Censum agere, est Recensere hominum facultates. Contraindre chascun d'apporter le denombrement et declaration de ses biens.

Impudens locupletum census. Cic. Quand les riches ne baillent point tout leur bien par denombrement.

*Habere censum. Cic. Quand les Censeurs font bailler les denombrements.
Liberari censu. Ci. Quand un seigneur permet à son serf qu'il aille bailler son
denombrement par devant les Censeurs, et par ce fait luy donne liberté.
Seruare census. Cic. Observer.*

En 1606 la définition de censure faite par Jean Nicot est directement mise en relation avec l'exercice de l'autorité ecclésiastique.

Presque cent ans plus tard, en 1694, l'utilisation du mot « censeur » fait partie de la langue courante. Selon le Dictionnaire de l'Académie Française, on en fait usage pour critiquer celui « qui trouve à redire à tout ». Ceci reflète certainement une attitude populaire d'opposition à l'autorité sans limites des censeurs : l'ironie ne porte pas de conséquences fâcheuses pour celui qui se moque ainsi, un peu, de la censure.

Ce même ouvrage fait mention de la censure des livres, faite par la Sorbonne.

Jean Nicot (1606)

*THRESOR DE LA LANGUE FRANCOYSE, TANT ANCIENNE que Moderne
DEDIÉ A MONSIEUR LE PRESIDENT BOCHART, SIEUR DE CHAMPIGNY,
etc. A PARIS, Chez DAVID DOUCEUR, Libraire juré, ruë saint Jaques, à
l'enseigne du Mercure arrêté. M.DC.VI.*

Censure, Censura :

*Censures ecclesiastiques, Animaduersiones pontificiae, Imprecationes
dirarum.*

Censurer :

Censurer Diris pontificiis in aliquem animaduertere.

Dictionnaire de l'Académie Française

*PREMIÈRE ÉDITION. PUBLIÉE EN 1694. A PARIS, Chez la Veuve de JEAN
BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur ordinaire du Roy, & de l'Académie
Françoise M. DC. LXXXIV. AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTÉ.*

*CENSEUR. s. m. Celuy qui reprend ou qui controle les actions d'autruy. Sans
epithete il se prend d'ordinaire en mauvaise part. C'est un censeur, pour dire,
C'est un homme qui trouve à redire à tout. Avec epithete il se prend tantost en*

bonne part & tantost en mauvaise. Un juste censeur. un equitable censeur. un rude censeur. un censeur severe.

CENSURE. s. f. Correction, reprehension. Je soumets mes escrits & mes actions à vostre censure. subir la censure de quelqu'un. souffrir la censure. s'exposer à la censure.

Il signifie aussi, Le jugement & la condamnation d'un livre. La censure que la Sorbonne a faite d'un tel livre.

On appelle aussi, Censures Ecclesiastiques, Les excommunications, interdictions & suspensions d'exercice & de charge Ecclesiastique. Il a encouru la censure. il a encouru les censures Ecclesiastiques.

Les définitions des mots censure, censeur, censurable, dans le Dictionnaire de l'Académie Française, sont revues et augmentées dans des éditions postérieures : le lecteur attentif notera le déséquilibre entre les exemples qui flattent le personnage du censeur et ceux qui le dénigrent.

En 1798 censeur est un mot « qui se prend d'ordinaire en mauvaise part », et qui dans les exemples est accablé d'adjectifs négatifs : rude, sévère, chagrin, injuste, pointilleux...

Plus tard, la fonction de censeur s'adapte aux besoins de nouveaux types de gouvernement, la censure préalable tombe pratiquement dans l'oubli en Europe –sauf en ce qui concerne la pornographie- et les définitions dans les dictionnaires finissent par ressembler à ceci : « examen qu'un gouvernement fait faire des publications, des pièces de théâtre, des films, en vue d'accorder ou de refuser leur présentation au public. » (Dictionnaire Hachette, 1992)

*DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE [1798 Edition],
REVU, CORRIGÉ ET AUGMENTÉ PAR L'ACADÉMIE ELLE-MÊME.
CINQUIÈME ÉDITION.*

CENSEUR. s. m. Celui qui reprend ou qui contrôle les actions d'autrui. Sans épithète, il se prend d'ordinaire en mauvaise part. C'est un censeur, pour dire, C'est un homme qui trouve à redire à tout. Il se prend en bonne ou en mauvaise part, et c'est l'épithète qui le détermine. Un Censeur equitable. Un rude censeur. Un censeur sévère, chagrin, injuste, pointilleux.

Chez les Romains, on appeloit Censeur, Un Magistrat qui tenoit un registre du nombre des Citoyens et de leurs biens, et qui avoit droit de rechercher leurs moeurs et leur conduite.

Censeur, se dit aussi d'Un Critique qui juge des ouvrages d'esprit. Consulter un Censeur éclairé

On appelle Censeurs Royaux, et absolument Censeurs, Ceux que le Chancelier de France commet pour l'examen des Livres. Un tel a été nommé Censeur de cet ouvrage. Ce censeur a eu tort d'approuver ce livre. Dans l'Université, on appelle Censeurs, Certains Officiers nommés pour examiner la capacité des récipiendaires. En Sorbonne, les Censeurs donnent leur suffrage par billets.

CENSURABLE. adj. des 2 g. Qui peut être censuré, qui mérite censure. Proposition censurable. Conduite censurable. Action censurable.

CENSURE. s. f. Correction, répréhension. Soumettre ses écrits à la censure de quelqu'un. Subir la censure de quelqu'un. Souffrir la censure. S'exposer à la censure.

Censure, se dit aussi en matière de Dogme, d'Un Jugement qui porte condamnation. La censure que la Sorbonne a faite d'un tel livre, d'une telle proposition.

On appelle aussi Censure, et Censures Ecclésiastiques, Les excommunications, interdictions et suspensions d'exercice et de charge Ecclésiastique. Il a encouru la censure. Il a encouru les censures Ecclésiastiques.

Mais avant d'arriver à un tel détachement, les années ont passé, et le peuple a levé de plus en plus la tête, et élevé de plus en plus la voix. C'est ainsi que la censure, dans une incarnation satirique, devient à la fin du 19^e siècle « Madame Anastasie », représentation caricaturale généralement attifée d'un ample jupon et d'immenses ciseaux.

Ironie de l'Histoire, cette représentation irrespectueuse de la censure en femme hargneuse porte un prénom qui renvoie, soit à Anastase 1^{er}, un des premiers Papes à condamner la lecture de livres hérétiques, ou à une époque où personne, même pas le Pape, était à l'abri de l'autorité du censeur : le début du 17^e siècle.

En effet, ce prénom d'Anastasie, qui a beaucoup intrigué les historiens, est rattaché à une des charges de celui qui a été le censeur ecclésiastique par excellence : Bernardo de Sandoval i Rojas, Inquisiteur Général contre l'Hérésie et l'Apostasie, était également cardinal titulaire de Sainte Anastasie, une des quasi diocèses de Rome. Son titre figurait au début du texte par lequel il présentait l'Index Librorum Prohibitorum, liste de livres prohibés...

12 décembre 1612. Nous Don Bernardo Sandoval i Rojas, par la commisération divine, Prévôt Cardinal de la Sainte Eglise de Rome, Titre de Sainte Anastasie, Archevêque de Tolède, Primé des Espagnes, Chancelier

Majeur de Castille, Inquisiteur Général contre l'Hérétique gravité et l'Apostasie dans les Royaumes et Domaines de sa Majesté [...]

Révoque, casse et annule toutes licences, et facultés de lire des livres d'hérétiques, ou suspects d'hérésie, condamnés et réprouvés par Sa Sainteté, ou les Romains Pontifes ou leurs Prédécesseurs, ou par l'Inquisiteur Général des Royaumes d'Espagne [...] à ceux qui habiteraient en dits Royaumes, de quelque état, degré, ordre, condition o prééminence qu'ils soient, même s'ils sont Abbés, Evêques, Archevêques, Patriarches, Primés ou d'autre dignité ecclésiastique ; Marquis ou Ducs ou d'autre autorité ou excellence séculaire, excepté le dit Inquisiteur Général ; et commande à tous, et aussi aux qualifiés, selon c'est dit (mais pas à l'Inquisiteur Général) en vertu de Sainte obéissance, et sous peine d'excommunication majeure latæ sententiæ, et d'autres censures et peines, imposées contre ceux qui lisent des livres prohibés ; réservée l'absolution à Sa Sainteté ou à l'Inquisiteur général ; sauf à l'article de la mort ; qu'ils ne lisent, ni aient les dits livres ; et que dans le terme, que par l'Inquisiteur Général leur soit signalé, ils les consignent au Saint Office de l'Inquisition ; et que celui qui aurait nouvelle d'eux, révèle ce qu'il saurait, et les noms des personnes qui les auraient, au dit Saint Office [...] personne ne soit osé d'avoir ni livre, ou livres des prohibés dans le dit Index et Catalogue [...] ni les vendre [...] Nous ordonnerons procéder et procéderons avec toute rigueur, comme contre rebelles et désobéissants à nos commandements et aux censures de la Sainte Mère Eglise et suspects dans les choses de notre Sainte Foi Catholique.

Index Librorum Prohibitorum. – Genève, 1619. La traduction pour cette exposition est de Claudia Mendoza

Censure au monastère de Saint-Gall aux 16^e et 17^e siècles Karl Schmuki – Bibliothèque Abbatiale de Saint-Gall

Le monastère bénédictin de Saint-Gall était le cloître le plus grand et le plus imposant sur le territoire de la Suisse actuelle. Erigé lors de la fondation du canton de Saint-Gall, aujourd'hui ce cloître n'existe plus. À la Bibliothèque des manuscrits sont encore conservés de nos jours les trésors littéraires de l'Abbaye. Il s'agit surtout de manuscrits appréciés et respectés dans le monde entier. Des sources de la culture occidentale en matière d'histoire culturelle et spirituelle sont gardées en ce lieu pour une meilleure tradition.

Des impressions du 16^e et du 17^e siècle sont exposées de manière exemplaire. Ça a été le cas pour des livres censurés qui se trouvaient autrefois à Saint-Gall, car les moines ne pouvaient pas tout lire, même en tant qu'utilisateurs de la bibliothèque.

Réintroduction de l'Ordre au Monastère de Saint-Gall après le Concile de Trente

Vers la moitié du 16^e siècle le Monastère de Saint-Gall manquait quelque peu d'esprit d'ordre et de discipline monastique. Les moines étaient de bons vivants, à l'image de l'homme de la Renaissance.

Après le Concile de Trente (1545 - 1563), les moines de Saint-Gall formés à l'Université de Dillingen, comme Joachim Opser et Bernhardt Müller ont introduit des réformes dans le sens et l'esprit du Concile de Trente. La vie quotidienne des moines fut alors d'avantage réglementée. Il y avait une toujours plus grande quantité de prescriptions, d'ordonnances, d'obligations, par exemple sur la censure, sur les habitudes alimentaires, la formation des novices, ou encore sur les activités tolérées en rapport avec le personnel féminin du Monastère.

Première purification de la bibliothèque (1598 – 1599)

Une des mesures fut la purification de la bibliothèque. L'abbé Bernhardt Müller confia cette tâche à son ami, le jésuite italien Julius Priscianensis de Dillingen, avec lequel il était allé à l'école. En se guidant par les documents mentionnés avant, des listes de livres et d'auteurs interdits, celui-ci purifia la bibliothèque lors de longs stages à Saint-Gall en 1598 – 1599. Son travail a laissé des traces dans plusieurs livres de la bibliothèque. D'ailleurs, on peut dire que les mesures prises ont eu de sérieuses conséquences. Des pages de livres d'auteurs non-catholiques ont été arrachées, des parties de textes ont été biffées ou éliminées par frottement au couteau, et le censeur ajoutait, en plus,

des commentaires du genre : « Ab eorum quæ sequuntur lectione catholicus abstinebit » (De la lecture de ce qui suit, tout catholique s'abstiendra).

Non seulement les textes non-catholiques, mais aussi les textes à connotation érotique, seront écartés. Un passage du premier livre des Métamorphoses, d'Ovide, ne sera donc pas lu : « Louez ses bras, qu'elle dénude plus qu'à moitié. Ce qui se cache d'eux l'excite encore plus. ». Par prévention, les échappées érotiques de l'esprit devaient être évitées.

Le livre des plantes de Leonhardt Fuchs fut censuré uniquement parce que l'auteur était un luthérien convaincu. Ainsi, le nom de l'auteur fut rayé du livre ; alors que le texte et les dessins furent autorisés après la remarque suivante : « On peut lire ce livre bien que l'auteur appartienne aux auteurs hérétiques ».

Deuxième censure au cloître de Saint Gall (1645)

L'Abbé Pius Reher (1630-1654) fit introduire en 1645 une nouvelle purification de la bibliothèque et confia cela à l'activiste Chrysostomus Stipplin. Celui-ci suivit les indications qui lui avaient été inspirées par un volumineux index espagnol des livres interdits et expurgés, du cardinal Bernardo de Sandoval i Rojas, de Tolède. Toutes les mesures de purification ont été décrites.

Purification de la « Cosmographia » de Sebastian Münster

Comme exemple clair, on peut décrire l'activité du père Chrysostomus sur une édition de la Cosmographie du juif Sebastian Münster (publiée à Bâle en 1550).

Le livre, avec ses descriptions historiques et ses représentations était un best-seller sur le marché du livre au 16^{ème} siècle. Le cloître de Saint Gall en possédait plusieurs exemplaires. Sur la page de titre de l'exemplaire de 1550 le nom de l'auteur Münster était biffé et accompagné de l'inscription suivante : « Bien que l'auteur soit hérétique, ce livre qui fut jusqu'à aujourd'hui interdit, est maintenant permis en raison de la purification dont il a fait l'objet »

Sur la page du dos se trouve le portrait de l'auteur. L'index dit : « L'image de M. Münster et tous les vers qui louent l'auteur doivent être détruits ». Le père Chrysostomus colla par-dessus l'image et écrivit ce qui suit, en langue italienne : « Ami lecteur, ne te fâche pas contre les ratures, biffures et corrections apportées que tu trouveras dans cet écrit. Elles ont été apportées en respect de l'index de la purification des livres. Le reste tu as le droit de le lire. Signé : Chrysostomus Stipplin ».

Même le texte sur la ville de Genève avec une image de la ville a dû être purifié. De la gravure sur bois doit être rayé le mot « clarissimæ » qui qualifie la ville mondialement connue. De même, des passages ont été biffés sur la

partie inférieure de la page, où Sebastian Münster a fait imprimer le nom de l'historien et humaniste genevois François de Bonivard (c. 1484-c. 1570). Les mots « dominus » ou « domine » pour parler de Münster ont été éliminés, de même que le nom du réformateur genevois Jean Calvin (1509-1564), remplacé par le mot « quidam » (un certain homme). Des noms de leaders religieux comme Luther, Calvin ou Zwingli devaient être rayés du vocabulaire du catholique respectable.

Cette purification ne fut pas suivie partout. Beaucoup de livres restèrent dans les bibliothèques, alors qu'ils auraient dû disparaître. Il y eut même au 18^e siècle une armoire appelée « l'armoire empoisonnée ». Les livres hérétiques devaient être séparés des autres et enfermés. On ne voulait pas partout les éliminer des bibliothèques. Car une bonne bibliothèque se devait d'avoir aussi les écrits « monstrueux, fameux et condamnables », comme une bonne pharmacie se doit d'avoir les poisons les plus terribles. Pourtant, ces livres ne devaient être confiés à personne !

La censure en Suisse de 1939 à 1945

Pierre Surchat, Bibliothèque nationale, Berne

La censure, une organisation de l'Etat major général (instruction du 24 juillet 1939), pourvue d'une "section propagande" et d'une section "de censure", ne subit aucune modification importante pendant la durée de la guerre. Le commandement de l'armée chargea la Division "Presse et Radio" du contrôle de la presse. Cette division créa différentes sections: presse, librairie, télégraphe et téléphone, radio, armée et foyer, postes.

La Section Librairie

La Section Librairie eut pour mission de contrôler les publications suisses et étrangères. Aux éditeurs il était recommandé de "soumettre à l'examen de la Section Librairie tous les manuscrits et épreuves d'imprimerie dont le contenu serait en opposition avec les dispositions prises par l'Arrêté fondamental du 8 septembre 1939". Il était interdit de publier des livres et brochures de propagande ou de caractère anti-démocratique. Un droit de recours était prévu. À la Section Librairie était aussi conféré la surveillance des livres importés en Suisse. Les livres soumis à la Section étaient transmis pour examen à deux experts qui se prononçaient pour ou contre l'admission des livres.

Le chef de la Section pouvait, après avoir pris connaissance de l'expertise, autoriser la diffusion, ou, si les deux ou un des deux experts s'opposaient à la diffusion, l'interdire.

Le siège de la Section Librairie était à Berne. L'Office romand de Genève contrôlait des livres importés de l'étranger (surtout en provenance de France et des pays anglo-saxons). La "Buchkontrolle" de Zurich était chargée d'examiner les écrits en provenance des pays de l'Axe. Le directeur de la Section Librairie à Berne était l'éditeur Herbert Lang, Alex Jullien dirigeait l'Office romand et Alfred Tobler la "Buchkontrolle" de Zurich. L'effectif de la Section comptait 140 personnes environ, dont une moyenne de 40 était en service. La Section a cessé son activité le 4 juin 1945.

La Section Librairie pouvait prendre les décisions suivantes:

- 1) confiscation
- 2) interdiction de vente et de diffusion
- 3) interdiction d'exposition et de publicité
- 4) vente libre.

Entre 1939 et 1945, un total de 5316 ouvrages furent soumis à la Section : 1157 étaient interdits de vente, 358 interdits d'exposition, et 3742 sans interdiction.

Dans 58 cas, il y avait des décisions diverses.

Plusieurs ouvrages étaient d'abord interdits, puis autorisés, p. ex. le livre "Discours du général de Gaulle", interdit en novembre 1943, puis autorisé le 1er mars 1945 (!).

Un grand nombre de publications interdites de vente et de diffusion étaient des ouvrages de propagande nazie. Mais toute allusion critique ou polémique à l'égard des pays étrangers pouvait provoquer une interdiction de vente. Ainsi des auteurs fascistes critiquant les Alliés (p. ex. Céline, Rebatet, Drieu La Rochelle) étaient frappés d'interdiction tout comme des auteurs antifascistes hostiles à l'Allemagne hitlérienne (p. ex. Bernanos, Maritain, Romains).

	Vente libre	Interdiction	Interdiction d'exposition
1939	85,00 %	15 %	-
1940	76,15 %	17,99 %	5,85 %
1941	67,09 %	26,80 %	5,36 %
1942	67,43 %	24,44 %	8,01 %
1943	69,18 %	20,65 %	7,88 %
1944	74,37 %	20,50 %	3,97 %
1945	86,08 %	5,65 %	5,21 %

Chiffres: Kistler, Marc: Die Buchzensur der Schweizer Bundesbehörden im Zweiten Weltkrieg. Die Sektion Buchhandel der Abteilung Presse und Funkspruch (APF). Mémoire licence lettres Berne, 1996. (p. 156 et 159)



[Nous avons déjà] entrepris de vérifier et de cataloguer systématiquement l'origine raciale de personnes jouant un rôle dans la vie culturelle allemande. Comment les bibliothécaires ne mettraient-ils pas à contribution leur savoir-faire et leurs connaissances ?

Travaillant de concert avec les représentants du Mouvement (nazi), les bibliothécaires ont vérifié les notices biographiques figurant dans les thèses des candidats allemands au doctorat [...], dans les dictionnaires et autres ouvrages de référence.

Grâce à ces efforts, le travail préparatoire nécessaire pour éliminer les auteurs, directeurs de collection et professeurs juifs était déjà à moitié fait et exploitable dès 1933.

Extrait d'un journal allemand de bibliothécaires, 1938, cité par : BRUCHFELD Stéphane & LEVINE Paul A. - "Dites-le à nos enfants" : histoire de la Shoah en Europe, 1933-1945.- Ramsay, 2000.

L'écrivain et le roman oublié : Rudolf Frank, victime de la censure.

Né à Mayence, fils d'un marchand de bois, étudiant à Munich, Zurich, Heidelberg, Berlin et Giessen, docteur en droit à l'âge de 22 ans, Rudolf Frank est devenu acteur et metteur en scène de théâtre, ainsi que rédacteur de critiques théâtrales pour les journaux.

Frank a 28 ans lorsqu'il est mobilisé dans l'artillerie au début de la Première Guerre Mondiale, en 1914.

Depuis le front il continue d'écrire pour la *Frankfurter Zeitung* et pour la *Vossische Zeitung*. Ses activités théâtrales –création de troupes et de spectacles à succès– sont très mal perçues par les autorités militaires. En 1918, avant la fin de la guerre, il se déclare farouchement opposé à ce qu'il appelle « le militarisme allemand ».

Entre 1921 et 1924 il travaille comme metteur en scène au Kammerspiel de Munich. Il y rencontre Bertold Brecht, qui devient son ami et collègue de travail pour plusieurs montages.

«- Et maintenant, fils d'Abraham et de Jacob, tu portes cet uniforme. As-tu appris le commandement qui dit : Tu ne tueras point ? Pourquoi es-tu soldat ?

- *J'y suis forcé, dit Jakob. Chez nous, en Allemagne, tous les hommes doivent être soldats...*
- *Forcé ? Comment ça, forcé ? reprit le vieillard d'un ton solennel et chantant. N'y a-t-il pas chez vous, en Allemagne justement, un poète qui a écrit un livre ? Ce livre, je l'ai lu de mes yeux : Nul n'est forcé d'être forcé, nul n'est n'est forcé d'être forcé, un mot juste, un mot vrai... [...]*
- *C'est vrai, père Abraham : nul n'est forcé d'être forcé. Mais je ne veux pas qu'il puisse être dit que les juifs sont des lâches.*
- *Lâche ? reprit l'autre. Tu as besoin de bien plus de courage que tout un régiment pour oser dire : je touche pas à un fusil, je tire pas ! C'est courageux de suivre les autres comme un mouton, de tirer sur des enfants, sur des pères et des mères qui les ont élevés ? Quand tu en auras tué cent, et cent fois cent, à quoi ça t'aura servi, tu peux me le dire ? Vous autres, les Allemands, vous allez vous battre, vous allez gagner, gagner, vous battre, gagner, pendant tant d'années. Et, à la fin, vous aurez perdu. »*

Extrait du roman « L'enfant et l'anniversaire oublié » de Rudolf Frank, traduit de l'allemand par Susi et Michel Breitman. - Paris : Pygmalion/Gérard Watelet, 1987. - P.38

En 1930 Rudolf Frank termine la première version d'un roman antimilitariste « destiné à montrer les horreurs de la guerre aux jeunes générations ». Le texte, basé sur ses propres expériences, est publié en 1932 à Postdam par Müller & Kiepenheuer sous le titre *Der Schädel des Negerhäuptlings Makaua* (« Le crâne du roi nègre Makawa »). Pendant plus de dix mois le roman a un immense succès, il est même lu assidûment dans les écoles.

Hitler devient chancelier du Reich le 30 janvier 1933. En mars Rudolf Frank est arrêté. Il sera libéré 26 jours après. Le 10 mai son roman est interdit et brûlé publiquement, avec d'autres livres « nuisibles à l'esprit allemand ». L'auteur décide alors de publier ses textes sous pseudonyme.

Emigré à Vienne à la fin de 1936, Frank doit fuir la nuit de l'invasion de l'Autriche par l'Allemagne, le 12 mars 1938. En mai il s'installe à Zurich et continue d'écrire. En 1939 il est officiellement déchu de sa nationalité allemande, et devient réfugié apatride.

« Dis donc, toi qu'es tellement fortiche, tu devrais nous expliquer encore une chose : si la guerre c'est du pareil au même que dans un match de boxe, pourquoi ces messieurs avec leur stra-té-gie ils feraient pas plutôt un beau combat de boxe en se cognant réciproquement sur leurs petites gueules bien distinguées, pendant que nous on regarderait le spectacle, aux meilleures places s'il le faut, celles à un mark cinquante ? Hein, pourquoi qu'on devrait tous se faire écharper, écrabouiller à cause de leur foutue stra-té-gie ? D'autant plus, tu viens de le dire, bougre de crétin, que personne y comprend rien... »

Cordes s'était levé, et il apostrophait à son tour le boxeur.

« [...] Moi aussi, j'en ai vu des combats de boxe. A la fin, les adversaires se sont serré la main, et ils sont allés boire un coup ensemble à la cantine. Alors pourquoi on n'rait pas leur serrer la main, aux Rouskis ? Hein ? Pourquoi on n'y va pas ? Eh bien, je vais vous le dire : c'est parce que nos mains elles sont déchiquetées. Voilà ! Ton cadavre n'ira pas boire de pot à la cantine. La stratégie, c'est un joli mot, ça sonne bien. Mais en bon allemand, ça s'appelle autrement, ça s'appelle : massacre, et rien d'autre... »

Ibid., p. 75

La Suisse interdit le travail aux réfugiés : Rudolf Frank, toujours sous pseudonyme, adapte des pièces de théâtre, traduit des textes de John Steinbeck, de Pearl S. Buck, et écrit le scénario et les chansons du film *Emigrantenfilm*.

En 1942, il publie un essai sur Gustav Schwab. En été de la même année il est dénoncé et incarcéré pour avoir enfreint la loi d'interdiction de travailler. Il peut cependant éviter l'expulsion, et finalement est engagé comme gardien de

nuit dans des camps de réfugiés. Deux ans après il obtient une autorisation de séjour dans le canton de Bâle.

Malgré son curriculum, aucun théâtre suisse ne souhaite l'engager comme acteur ou comme metteur en scène. Le journal *Basler Zeitung* publie ses critiques de théâtre. Rudolf Frank devient membre du Pen Club en 1946. En 1960 il publie à Heidelberg son autobiographie *Spielzeit meines Lebens*.

En 1979, après la mort de Rudolf Frank à Bâle le 25 octobre, le roman brûlé par les nazis est réédité à Ravensburg par Otto Maier Verlag sous le titre *Der Junge, der seinen Geburtstag vergass*.

« Quand soudain, toutes ensemble, les voix se turent, pour faire place sans transition à des hurlements de joie : là, enfin, une borne frontière, une guérite peinte en noir et blanc, les couleurs de la Prusse, un chef de gare avec une casquette rouge vissée sur la tête ! Hourra ! Hourra ! s'époumona le convoi tout entier : une boîte aux lettres, une vraie grosse boîte aux lettres peinte en bleu... »

- *T'as vu ça ? s'exclama Poupa pleurant de joie en serrant Jan dans ses bras. T'as vu la belle boîte bleue, Panje ? La poste du Reich allemand ! Tu comprends ce que cela veut dire ?*
- *[...] On est en Allemagne, mon petit vieux, tu comprends. On est chez nous, c'est la patrie !*
- *Ah, oui, fit Cordes en se levant. La patrie, ces poteaux peints en noir et blanc, ces boîtes à lettres toutes bleues ; c'est ça, hein ? Et les filles de tout à l'heure aussi ? Et vous n'avez même pas vu que c'étaient des Marouchkas polonaises, avec leurs fichus multicolores. [...]*
- *T'as rien compris, petit vieux ! coupa Rosenlöcher d'un ton de commisération amicale. Ici, c'est la Pologne allemande...*
- *Oui, et avant, reprit Cordes, c'était la Pologne russe. Des deux côtés, c'est donc la Pologne, y'a pas de doute. Alors, dites-moi un peu pourquoi qu'on s'est battus ? Pourquoi cette gaieté maintenant ?*
- *A cause de l'Allemagne, fada !*
- *Mais non ! A cause de la couleur qui sert à peindre les poteaux, les guérites et les boîtes aux lettres. Tous autant que vous êtes, vous vous battez pour encore moins que le crâne d'un roi nègre ! »*

Ibid., p.79

Il est traduit au français par Susi et Michel Breitman en 1987 et publié par les éditions Pygmalion/Gérard Watelet sous le titre « L'enfant et l'anniversaire oublié ».

Entre 1983 et 1987 on décerne à ce roman quatre prix littéraires d'importance internationale, dont le prix de la paix « Gustav Heinemann – Friedenpreis », et

il est traduit en plusieurs langues, dont le russe. Réédité en allemand par Maier en 1994, puis par Beltz en 2001, il est de nos jours conseillé à la Bibliothèque de Leipzig comme lecture dès la 8^{ème} année d'école ; et utilisé en 2001 par des enseignants hollandais pour leurs élèves d'allemand plus âgés (17 ans). La traduction de Patricia Crampton éditée par Lothrop, Lee & Shepard en 1983 et 1986 reste la seule en anglais. Il n'a pas été réédité en français depuis 1997, date de l'édition de Pygmalion/Gérard Watelet.

Toutes les traductions françaises et anglaises de « L'enfant et l'anniversaire oublié », de Rudolf Frank sont actuellement épuisées.

A l'armée tout le monde porte un uniforme, absolument tout le monde : du simple canonnier jusqu'au général, et même au maréchalissime quand il y en a un. Uniforme –forme unique– cela veut dire égalité : tout le monde semblable. Mais, comme pour la plupart des mots utilisés dans le vocabulaire militaire, c'est juste façon de parler. Bref, c'est un mensonge. [...]

Il faut compter avec les épaulettes, les insignes et les galons sur les manches, sur le képi, toutes marques d'inégalité qui vous transforment radicalement le prétendu uniforme. Toutes ces babioles, cordelettes, étoiles, boutons, rubans colorés et autres colifichets, doivent être salués avec le plus grand respect, sous peine de lourdes punitions. Comme on le voit, rien n'a changé depuis ces temps lointains où le tyran Gessler voulait contraindre Guillaume Tell à s'incliner devant son chapeau, sinon –et c'est primordial– que Guillaume Tell se voulait un homme libre, qu'il refusa de s'incliner et devint le libérateur de la Suisse. Malheureusement, sitôt qu'un homme revêt un uniforme, il cesse d'être libre. Est-il même encore un être humain ? On peut en discuter, surtout en temps de guerre. A la guerre, il n'est plus qu'une machine à tuer. L'officier, qu'il le veuille ou non, est celui qui fait marcher cette machine, qui la manipule. Quant au soldat, il sert de pâture aux canons.

Ibid., p. 97

« Hommes noirs, j'accorde foi à tout ce que vous venez de m'informer par la bouche du sergent Bafoulabé. Oui, je crois qu'on vous a fait promesse de vous rendre le crâne du roi Makawa en récompense de tout le sang que vous et vos courageux frères avez versé sur les champs de bataille. [...] À nous tous enfin, on a promis le crâne du roi Makawa en salaire de nos souffrances et du sang que nous avons versé... Simplement, on lui a donné d'autres noms, on s'est servi d'autres mots. On n'a pas dit : Makawa, mais : Liberté, Patrie, Justice. A certains, on a dit : Belgrade, n'est-ce pas Kaspar Ender ? À d'autres : Revanche, tu t'en souviens, Fleury ? À d'autres encore : Petit Père Tsar, demandez donc à Jan ! On ne disait pas Makawa, on disait : Culture, Civilisation, Humanité... On osait même dire : pour la paix future ! Mais tout cela signifiait la même chose. Et nous tous, nous n'avons rien trouvé, rien obtenu sur les champs de bataille de ce qu'on nous avait promis pour nous y faire partir : pas de culture, pas de civilisation, pas d'humanité, pas plus qu'on

ne vous a rendu, mes frères, le crâne de votre vénéré roi. [...] Le crâne de votre roi, je ne l'ai jamais vu. Je ne peux donc vous le donner, pas plus que vous mêmes vous ne pouvez me donner la culture allemande, ou sa revanche au soldat français mort trop tôt, ou la liberté de voguer sur les mers aux Anglais qui sont prisonniers ici, pas plus qu'à Emile Albert sa jambe amputée ou la neutralité de son pays. Tous tant que nous sommes nous avons poursuivi des chimères en partant à la guerre, chacun la sienne, et elles se sont évaporées, elles ont coulé avec le sang sur les champs de bataille... »

Ibid., p. 150

P.E.N. INTERNATIONAL

P. : Poètes E. : Essayistes N. : Nouvellistes/Romanciers

En 1921, après la première guerre mondiale, la poétesse anglaise Sappho délaisse un peu l'écriture pour dédier son temps à la création d'un club internationaliste destiné à promouvoir l'accueil des écrivains par leurs pairs : Catharine Amy Dawson Scott vient de jeter les bases de ce qui deviendra le P.E.N. international.

La conjoncture internationale mène rapidement cette petite organisation vers un destin bien plus important, et rapidement le club devient un témoin dérangeant pour bien des régimes totalitaires. La vocation de l'organisation fait de ses membres des pourfendeurs d'injustices, que ce soit face aux nazis, aux fascistes espagnols, aux dictateurs de droite ou de gauche.

Aujourd'hui, le P.E.N. international a un statut consultatif auprès de l'O.N.U., et compte, comme l'explique Siobhan Dowd, « des dizaines de milliers de membres répartis sur cinq continents et dans plus de 90 pays, tous engagés dans la défense de la liberté de la parole écrite, et de celle des écrivains en prison en particulier. »

L'écrivain n'est pas une vache sacrée : il n'est pas au-dessus des lois ni de l'arbitraire d'une société. Prison et camp de concentration sont non pas des territoires étrangers, bien que le régime le suggère, mais une extension de la société. [...] Il y a même quelque chose de malhonnête à distinguer et libérer un écrivain d'une prison pleine de ses compatriotes, de ses lecteurs et de ses sujets d'inspiration... pourrait-on dire. C'est comme jeter une ceinture de sauvetage dans un bateau, plein de monde, en train de sombrer. Pourtant, il faut la jeter cette ceinture, car il vaut mieux en sauver un seul que personne et, aussi, pour la raison que celui-ci peut envoyer un S.O.S. plus fort et éloquent que les autres passagers du naufrage. [...]

Ecrivains en prison / préface de Joseph Brodsky. – Genève : Labor et Fides, 1997

Les libertés d'expression (extraits)

Alexis Koutchoumow - Président du Centre suisse romand du P.E.N. international

La liberté de penser est totale et entière. Elle ne peut se développer que si les libertés mentionnées ci-dessous s'affermissent et sont encouragées par la société. Le contraire de la liberté de penser est la peur de penser.

La liberté d'écrire est totale et entière. [...] Elle comprend la liberté d'exprimer son désaccord total ou partiel avec des personnes ou groupements publics ou privés. [...]

La liberté de critiquer, de mettre en question, de s'opposer à la pensée d'autrui –si possible en la restituant dans son contexte, dans son ensemble et dans son évolution – est totale et entière [...]. La société s'enrichit de la critique et se consolide par le libre examen des structures et des organismes qui la constituent.

Vous me direz qu'en défendant leurs pairs, les membres du P.E.N. agissent dans leur propre intérêt. C'est en partie vrai. Le P.E.N. a néanmoins toujours soutenu que le fait de préserver l'espace au sein duquel les écrivains peuvent respirer, écrire et créer avait encore plus d'importance que le simple bien-être des écrivains eux-mêmes. Lorsque le P.E.N. défend les écrivains, ce sont leurs censeurs qui se retrouvent sous les projecteurs, ce sont eux qui perdent crédit. Les censeurs font tout pour cacher la vérité. Le P.E.N., lui, les met en lumière.

Ecrivains en prison / introduction de Siobhan Dowd. – Genève : Labor et Fides, 1997

Le pluralisme des opinions et des points de vue, l'exposé d'opinions différentes permettent d'enrichir le débat démocratique et la prise en compte des multiples facettes ou angles de vision d'une même question.

La liberté de discuter toutes idées, opinions, décisions, traditions reçues du passé, oralement ou par écrit [...] est totale et entière, tout en respectant ceux qui entendent ne pas s'en écarter : les plus anciens, les plus jeunes ou les contemporains. Il peut être sage et avantageux d'avoir un œil et même deux yeux bienveillants sur les traditions, coutumes, usages, pratiques qui recèlent

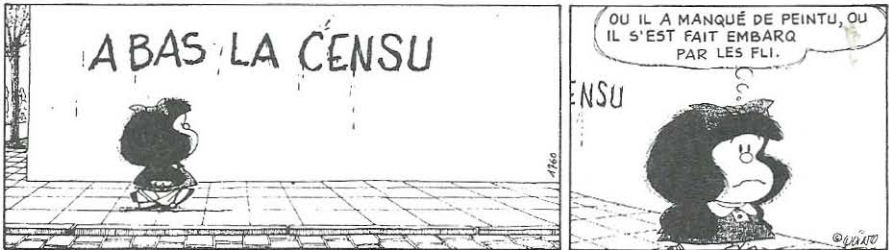
souvent beaucoup plus que monotonie ou répétition, ou seulement des contraintes. [...]

La liberté de lire est totale et entière. Le public a droit à avoir accès à toutes les œuvres publiées [...] – le manque de ressources financières du lecteur sera pallié par un accès aux ressources de la communauté en vue de l'exercice plénier du droit de lire.

[...]

La liberté de trouver tous les ouvrages sur les rayons des bibliothèques publiques [...] est totale et plénière, y compris des ouvrages qui exposent des hypothèses, des théories, des comportements considérés comme incompatibles avec la tradition, la morale majoritairement acceptée ou la science actuelle.[...]

La censure est une menace sur la lecture, sur l'enseignement, sur la pensée. A enseignement censuré, enfants, étudiants timorés, attardés, craintifs, peu adaptés au changement et au choix libre et citoyen. Il en résulte une impossibilité pour la société de compter sur la jeunesse pour se renouveler et pour innover mais aussi pour réagir face aux atteintes portées aux droits individuels et collectifs et aux libertés fondamentales.



GARDIENS DES LIBERTÉS ? LA CENSURE AUX ETATS-UNIS

Aux Etats-Unis d'Amérique, la constitution fédérale garanti la liberté d'expression depuis 1791 grâce au premier amendement : « Le congrès n'édicterà pas de loi [...] qui puisse réduire la liberté d'expression ou la liberté de presse ».

Cette liberté est sans cesse remise en question : entre 1990 et 2000 des associations de parents, des groupes religieux, ou des citoyens spécialement soucieux de sauvegarder la moralité dans leur communauté ont exigé en moyenne plus de 600 procédures de censure recensées par année et autour de 2400 procédures non recensées.

Dans les cas concernant des livres utilisés ou proposés en milieu scolaire, l'intervention de bibliothécaires, enseignants, parents d'élèves, élèves et autres citoyens concernés a permis d'arrêter cette procédure de censure et de maintenir dans le pensum ou dans les rayons des bibliothèques scolaires la plupart des ouvrages attaqués.

Cependant, les appels à la censure sont si abondants que les défenseurs des livres célèbrent, depuis 1984, une semaine sous le slogan : « Les gens libres lisent librement ».

10 livres aux Etats-Unis

En 2000, ces ouvrages ont été les plus attaqués d'après un recensement réalisé par le Bureau de la Liberté Intellectuelle de l'Association de Bibliothécaires des États-Unis d'Amérique.

1. La série **Harry Potter**, de J.K. Rowling : « satanisme et thèmes contre la famille ».

« Lui, un sorcier ? Comment serait-ce possible ? Toute sa vie, il avait été brutalisé par Dudley et malmené par l'oncle Vernon et la tante Pétunia. S'il était vraiment un sorcier, pourquoi ne les avait-il pas changés en crapauds chaque fois qu'ils l'enfermaient dans son placard ? »

« Rogue, en revanche, n'avait pas l'air content.

- Asseyez-vous ! lança-t-il à Hermione. Pour votre information, Potter, sachez que le mélange d'asphodèle et d'armoise donne un somnifère si

puissant qu'on l'appelle la Goutte du Mort Vivant. Un bézoard est une pierre qu'on trouve dans l'estomac des chèvres et qui constitue un antidote à la plupart des poisons. Quant au napel et au tue-loup, il s'agit de la même plante que l'on connaît aussi sous le nom d'aconit. Alors ? Qu'est-ce que vous attendez pour prendre note ? »

Harry Potter à l'école des sorciers / J. K. Rowling ; trad. de l'anglais par Jean-François Ménard. Paris : Gallimard, 1998.

2. **La guerre des chocolats**, de Robert Cormier (livre de fiction le plus attaqué en 1998) : « violence, langage grossier et inadéquation à l'âge des lecteurs ».
3. La série **Alice**, de Phyllis Reynolds Naylor : « contenu sexuel et inadéquation à l'âge des lecteurs ».
4. **Killing Mr. Griffin**, de Lois Duncan : « violence et contenu sexuel ».
5. **Des souris et des hommes**, de John Steinbeck : « langage grossier, racisme, violence et inadéquation à l'âge des lecteurs ».
6. **Je sais pourquoi chante l'oiseau en cage**, de Maya Angelou : « représentation trop explicite de viol et autres abus sexuels ».
7. **Fallen Angels**, de Walter Dean Myers : « langage grossier, racisme, violence et inadéquation à l'âge des lecteurs ».
8. **Scary Stories series**, de Alvin Schwartz : « violence, inadéquation à l'âge des lecteurs et occultisme ».
9. **The Terrorist**, de Caroline Cooney : « violence, inadéquation à l'âge des lecteurs et occultisme ».
10. **Le passeur**, de Lois Lowry : « sexuellement explicite, occultisme et violence ».

Comme il continuait à regarder, il vit le nourrisson, qui ne pleurait plus, être pris d'un soubresaut qui traversa ses bras et ses jambes. Puis il se détendit. Sa tête tomba sur le côté, les yeux mi-clos. Il ne bougea plus.

Avec une drôle d'impression, Jonas reconnut les gestes, la posture, l'expression. Ils lui étaient familiers. Ils les avait vus auparavant, mais il n'arrivait pas à se rappeler où.

Jonas fixa l'écran en attendant que quelque chose se passe. Mais il ne se passa rien. Le petit jumeau ne bougeait plus. Son père mettait de l'ordre. Il plia le linge. Il referma le placard.

De nouveau, comme sur le terrain de jeu, Jonas ressentit une sensation d'étouffement. De nouveau il vit le visage ensanglanté du soldat aux cheveux clairs au moment où la vie avait quitté ses yeux. Le souvenir lui revint.

« Il l'a tué ! Mon père l'a tué ! » se dit Jonas, abasourdi par cette prise de conscience.

Le Passeur / Lois Lowry. – Paris : L'école des loisirs, 1994. P. 241.

La Freedom to Read Foundation –Fondation pour la Liberté de Lire–, mène depuis sa création fin 1969 aux Etats-Unis une labeur de défense de la liberté d'expression. Un aperçu de ses activités permet de constater la permanence de la censure dans les plus divers lieux de lecture de ce pays :

1971. Premier procès : contre l'interdiction à Rochester d'« Abattoir Cinq », roman autobiographique sur le bombardement de Dresde écrit par Kurt Vonnegut. Publié en 1969, il est considéré comme un des plus émouvants romans pacifistes sur la deuxième guerre mondiale. Des procès de ce genre ont lieu tous les ans, et la FTRF continue de soutenir les auteurs et les éditeurs.

1972 – 1976. Procès pour obtenir que les bibliothécaires ne soient pas considérés coupables devant la loi pour distribution de textes jugés « nocifs pour les mineurs » Cette décision a été rappelée en 1998, lors du procès intenté contre une bibliothèque publique par la mère d'un adolescent. Le garçon, usager de la bibliothèque y avait enregistré des images pornographiques trouvées sur Internet.

1973. Défense de Daniel Ellsberg et Anthony Russo Jr., auteurs des « Papiers du Pentagone », attaqués en justice parce qu'ils y dévoilaient l'histoire secrète de la participation des Etats-Unis dans la guerre du Vietnam.

1979 - 1982. Appui financier offert à une bibliothécaire limogée pour avoir refusé de retirer du prêt le roman « Americana » de Don DeLillo. Elle a gagné le procès et réintégré son poste.

À travers les ans, les gens que j'ai rencontré m'ont souvent demandé ce que je faisais, et habituellement j'ai répondu que mon activité principale était un livre sur Dresde.

Unê fois je l'ai dit à Harrison Starr, le réalisateur de films, et il m'a demandé en levant ses sourcils « Est-ce un livre contre la guerre ? »

« Oui » je lui ai dit. « Je pense. »

« Tu sais ce que je dis aux gens quant j'entends qu'ils écrivent des livres contre la guerre ? »

« Non. Qu'est-ce que tu leur dis, Harrison Starr ? »

« Je leur dis, 'Pourquoi n'écrivez vous pas plutôt un livre contre les glaciers ?' »

Ce qu'il voulait dire, bien sûr, c'était qu'il y aurait toujours des guerres, et qu'elles sont aussi faciles à arrêter que les glaciers. Ce que je crois aussi.

O'Hare et moi avons été capturés ensemble pendant la guerre.[...]

« Je pense que le climax du roman sera l'exécution de ce pauvre vieux Edgar Derby », je lui ai dit. « L'ironie est tellement grande. Toute une ville est brûlée, dévastée, et des milliards et des milliards de personnes sont tuées. Et puis ce

soldat de l'infanterie américaine est arrêté dans les ruines parce qu'il prend une tasse de thé. Et on le juge, et puis il est fusillé par un peloton. »

« Hum, » a dit O'Hare.

« Tu ne crois pas que c'est là que doit se situer le climax ? »

« Je n'en sais rien, » a-t-il dit. « C'est ton affaire, pas la mienne. »

Extraits de *Slaughterhouse Five, or The Children's Crusade, A Duty-Dance With Death*, de Kurt Vonnegut. New York : Laurel, s.d. Trad. des extraits, Claudia Mendoza.

LE FRUIT DE L'EXIL

Après douze ans d'exil en France Spôjmaï Zariâb, née à Kaboul, écrit toujours en dari, langue officielle afghane (avec le pachtoune). C'est dans cette même langue qu'elle a rédigé ses premières nouvelles, à l'âge de 17 ans.

La langue française fait pourtant partie de son bagage culturel, tout comme ses années à la faculté de lettres et à l'école des Beaux-Arts de Kaboul. Elle a vécu une année en France, pour y poursuivre ses études littéraires, en 1972. A son retour, un coup d'Etat militaire met fin à la monarchie parlementaire. Après cinq ans de conflits, et un autre coup d'Etat, les chefs de gouvernement tombent les uns après les autres, tous assassinés. En 1979 les Soviétiques mettent au pouvoir Babrak Karmal et envahissent le pays.

« Un jour j'ai apporté un livre au bureau, un de ceux que je connaissais par cœur à force de les relire. Je me suis assise à ma place, j'ai sorti lentement le volume de ma poche et je m'apprêtais à le feuilleter quand, tout à coup, notre collègue a sursauté. Sans me quitter des yeux, il a montré discrètement le mur, de son doigt desséché ; le mur ou les portraits... ce n'était pas très clair. En regardant les portraits du Grand personnage avec leurs regards haineux, j'ai eu l'impression qu'ils voulaient s'échapper de leurs cadres pour se ruer sur moi, mais les cadres les retenaient. J'ai ressenti de la sympathie pour eux, de la reconnaissance. J'ai remis lentement, discrètement, le livre dans ma poche et je me suis dit, toute fière, que je venais de dérober quelque chose au Grand personnage. »

Extrait de la nouvelle "Ces murs qui nous écoutent" du recueil du même titre. Paris : L'inventaire, 2000. - p. 35

Spojmaï Zariâb vivra dix ans sous le régime soviétique, en écrivant des textes qui seront publiés en Iran, et aussi, malgré la censure, en Afghanistan.

En 1988 l'éditeur français Souffle édite un recueil de nouvelles : « La Plaine de Caïn » est accueilli par la critique et par les lecteurs comme une œuvre majeure.

En 1991, Spojmaï Zariâb décide de s'exiler, avec ses deux filles. Elles attendront 4 ans avant que Rahnaward Zariâb, écrivain lui aussi, ne les rejoigne, dès l'arrivée des talibans à Kaboul. En 2000 L'inventaire publie l'édition bilingue de « Ces murs qui nous écoutent ». Dans la postface, Michael Barry, spécialiste de la

littérature persane, dit de Spôjmaï Zariâb qu'elle est «l'un des trois plus grands écrivains afghans de notre temps, avec les deux poètes, Khalîfî, mort en exil, et Madjroûh, assassiné».

« - Cette année, à ce qui paraît, c'est une année à filles, dit la bonne.

Elle sentit qu'une pointe de regret perçait dans les paroles de la bonne, et il lui sembla voir cette voix se répandre lentement dans leur cour exigüe et obscure et sur leur terrasse qui l'était tout autant. Un frisson courut dans son dos et elle songea de nouveau à son ventre. Elle pensait qu'elle allait encore donner le jour à une fille qu'un jour un Ismaël au caftan noir lui prendrait et emporterait avec lui. De ce caftan noir émergerait une tête percée de deux yeux qui ne sauraient exprimer que haine et mépris, et d'un orifice obscur d'où ne jailliraient jamais que vociférations et insultes ; le caftan noir s'agiterait, ses manches prendraient leur élan et des poings s'abattraient sur sa fille. Tout son crâne s'enflammerait. En bas du caftan noir, deux pieds mal équarris viendraient s'abattre de toute leur force sur la poitrine et les reins de sa fille. Elle se tordrait et gémirait. »

Extrait de la nouvelle « Le caftan noir », dans le recueil « La plaine de Caïn » de Spôjmaï Zariâb, traduction du persan (afghanistan) de Didier Leroy. – Paris : Ed. de l'Aube, 2001. – P.218

En avril 2001, dans un entretien accordé à la journaliste Yasmina Sopova, du *Courrier de l'UNESCO*, Spôjmaï Zariâb témoignait :

"J'ai eu la chance de vivre ces années pendant lesquelles mon pays commençait à savourer la démocratie, à se moderniser, à introduire des réformes dans tous les domaines, à combattre le système féodal qui était encore en vigueur dans certaines régions. A partir de 1954, il n'y avait plus de contraintes vestimentaires. (...)L'université était mixte et les premières écoles primaires accueillant à la fois les garçons et les filles apparaissaient. A Kaboul, on pouvait trouver toutes sortes de livres, venus des quatre coins du monde, traduits en persan. Nous vivions libres et épanouis. Nous pouvions nous réunir, nous exprimer, créer des partis... L'Afghanistan était arrivé à une sorte de stabilité politique et sociale, après avoir connu une longue histoire mouvementée. Mais cette brève période de grands espoirs a subitement pris fin en 1973, avec le coup d'Etat de Daoud, qui a préparé le terrain à l'arrivée au pouvoir des communistes et, plus tard, de l'Armée rouge."

"En tant qu'écrivain comment avez-vous vécu le régime soviétique ?

Le nouveau régime avait interdit l'importation et la traduction de tous les livres étrangers, censurant même les œuvres classiques persanes. Seuls les livres soviétiques, traduits en persan par les Tadjiks, étaient disponibles dans les rayons de littérature étrangère des librairies. J'avais l'impression qu'ils étaient écrits par des machines et non par des hommes. Cela dit, on y trouvait aussi des œuvres d'une grande qualité. Je pense notamment à celles de Tchinguiz Aïtmatov. Je ne pouvais pas imaginer qu'au fin fond du Kirghizistan, sous un régime pareil, un tel auteur existait. Sa nouvelle Il fut un blanc navire... [Paris : Scandéditions – Temps actuels, 1971] m'avait émerveillée. Elle dit tout, avec des non-dits. Dès lors, Aïtmatov a représenté pour moi une lueur d'espoir.

Dans une telle situation, l'écrivain doit trouver les moyens littéraires qui lui permettent de faire passer ses messages. Heureusement, les censeurs n'étaient pas à la hauteur. Ils ne connaissaient pas grand chose à la littérature et un grand nombre de poètes et de romanciers ont été publiés par l'Union des écrivains afghans qui avait une activité éditoriale importante et un gros budget. "

"Les terreurs de la guerre ont inspiré la majorité de vos nouvelles. Quels sont aujourd'hui vos sujets de préoccupation ?

Avant d'être écrivain, je suis Afghane et je crois que le seul objet de préoccupation d'un Afghan aujourd'hui est que le cauchemar que vit notre peuple depuis 20 ans prenne fin. [...] Avant l'arrivée des talibans, [les femmes] constituaient 40% du corps enseignant: c'est dire quel était leur niveau intellectuel. A présent, elles sont exclues de la société. Leur état physique, intellectuel et psychologique est alarmant et elles n'ont pas le droit de consulter un médecin homme. Pire encore, nombre d'entre elles font l'objet d'un trafic sexuel au Pakistan.

Jamais auparavant les femmes de mon pays n'avaient subi une telle humiliation et jamais l'Afghanistan n'avait connu une telle régression. Que reste-t-il de mon pays ? Une terre détruite, tapissée de mines, avec des milliers et des milliers de veuves, d'orphelins, d'handicapés. Une terre ravagée par les guerres, le froid ou la sécheresse, la famine. Des millions de réfugiés, dont la plupart vivent dans des camps au Pakistan ou en Iran, sans aucun moyen de subsistance et dans des conditions inhumaines. Ce que j'écris – et écrirai – ne peut pas être en dehors de ces préoccupations."

LES BIBLIOTHEQUES AUX MAINS DE L'EXTREME DROITE FRANÇAISE

par Alain KORKOS, auteur jeunesse

Juin 1995 : le Front National gagne les élections municipales dans quatre villes françaises du sud-est de la France : Orange, Marignane Toulon et Vitrolles. À partir de cette date, les bibliothèques font l'objet d'attentions très particulières. Résiliation d'abonnements de certains quotidiens et magazines, ouvrages exclus des listes d'achat. En revanche, livres et journaux d'extrême droite envahissent les rayons. La littérature pour la jeunesse n'est pas épargnée.

UN EXEMPLE : ORANGE

Avril 1996 : À la demande de Philippe Douste-Blazy alors ministre de la Culture, le doyen de l'Inspection générale des bibliothèques mène son enquête à la bibliothèque municipale d'Orange.

Juillet 1996 : l'affaire éclate à la une de la presse nationale qui publie des extraits du rapport d'inspection :

« Censure FN à la bibliothèque d'Orange - les lepénistes imposent leurs critères de lecture » (Libération du 11 juillet 1996) ;

« Orange : le rapport qui dénonce la censure FN » (L'Express du 11 juillet 1996) ;

« Le Front National impose ses choix à la bibliothèque municipale d'Orange » (Le Monde du 12 juillet 1996).

Le rapport révèle que certains ouvrages sont censurés et que la mairie impose à la bibliothèque une liste de titres rédigés par des sympathisants de ses thèses extrémistes, au prétexte que « l'idéologie nationaliste est sous-représentée ». Le rôle des bibliothécaires devient peau de chagrin, elles démissionnent les unes après les autres dans les mois qui suivent.

Mars 1997 : la revue Citrouille - éditée par l'Association des Librairies Spécialisées Jeunesse - titre en couverture : « Orange, la littérature de jeunesse sous haute surveillance ». On apprend ainsi qu'en 1996, la mairie d'Orange a rayé des listes d'acquisition une série d'ouvrages que la section jeunesse de la bibliothèque municipale souhaitait proposer à ses jeunes lecteurs.

Ces livres traitent de l'amitié entre les peuples, de l'Europe, de la culture africaine, de la culture juive, de l'Holocauste, des vertus de la tolérance.

Dans le même temps, cette municipalité acquérait d'autres titres tels que les séries Oui-Oui, Langelot, Lieutenant X, Signe de Piste et Prince Éric.

Suite à la parution de cet article, certains auteurs, illustrateurs et éditeurs des livres "incorrects" se regroupent dans le COUAC (Collectif des OUVrages

Actuellement Censurés à Orange). Pour dénoncer et porter à la connaissance du plus grand nombre les pratiques de l'extrême droite orangeoise, le COUAC édite l'Affiche Orange, tirée à deux mille exemplaires. Reprenant la mise en page d'une autre affiche tristement célèbre - l'Affiche Rouge - elle est distribuée gratuitement auprès des bibliothèques municipales, des médiathèques et CDI (Centres de Documentation et d'Information des lycées et collèges), des librairies, de plusieurs ministères et institutions publiques, de la presse.

L'affiche fait quelque bruit, mais rien ne change.

Mars 2001 : Le maire d'Orange est réélu avec 60% des voix ! Certains livres n'ont toujours pas droit de cité à la bibliothèque municipale, qui ne compte plus aucun bibliothécaire diplômé.

Sollicités pour reparler de ce cas d'école, des journalistes marquent leur désintérêt au prétexte qu'il n'y a « rien de nouveau » dans ce domaine.

Rien de nouveau, en effet. Pas de scandale inédit, pas de scoop à se mettre sous la dent, rien d'autre que l'expression d'une haine ordinaire.

Et c'est ainsi que se perpétuent les ignominies.

Pendant ce temps, on dénonce dans une certaine presse des livres pour enfants jugés indécents, on pratique la censure dans des bibliothèques, on y impose la prose extrémiste, des associations font circuler des listes d'ouvrages qualifiés de pervers.

Qu'on le veuille ou non, le silence et l'oubli sont complices.

Site Internet de l'auteur :

" P L U M E S & P I N C E A U X " <http://perso.club-internet.fr/korkos>

*« ... Mais, attention que les pardonnés, ceux qui avaient choisi le parti du crime, ne redeviennent nos tourmenteurs, à la faveur de notre légèreté et d'un oubli coupable. Ils trouveraient le moyen, avec le ponçage du temps, de glisser l'hitlérisme dans une tradition, de lui fournir une légitimité, une amabilité même
! »*

René Char, "Recherche de la base et du sommet", Éditions Gallimard, 1948.

LE PARLEMENT INTERNATIONAL DES ECRIVAINS

La fatwa contre Salman Rushdie mène des écrivains de nombreux pays à se réunir autour d'une même préoccupation : la montée de l'intolérance.

En 1993, en Algérie, l'écrivain Tahar Djaout est assassiné. Plus de trois cents écrivains signent alors un appel à la solidarité concrète avec les écrivains victimes de persécutions.

En 1994, de leur réflexion, naît le Parlement International des Ecrivains. La « Déclaration d'indépendance » de Salman Rushdie sera la charte de la nouvelle organisation. L'écrivain préside le Parlement jusqu'en 1997. Wole Soyinka, écrivain nigérian, Prix Nobel 1986, succède à Rushdie.

Le Parlement International des Ecrivains soutient aussi les auteurs dans l'exil, grâce au Réseau de Villes Refuges, qui offre aux écrivains la possibilité de recouvrer une pleine citoyenneté.

L'asile donne aux persécutés un lieu de vie, mais la parole doit retrouver un forum. Pour que tout le monde puisse accéder aux textes, est créée **Autodafe, la Bibliothèque Censurée**, sur www.autodafe.org

Les écrivains ainsi assemblés posent en principes de leur réflexion et de leur action :

L'indépendance à l'égard des pouvoirs politiques, économiques et médiatiques et de toutes les orthodoxies.

Cela signifie que l'action du Parlement aura pour vocation :

- de défendre et de réaffirmer partout où elle est menacée l'autonomie de la création et de la pensée,
- de restituer aux écrivains la pleine maîtrise des moyens de production et de diffusion de leurs travaux,
- de conquérir le pouvoir de définir eux-mêmes une politique de la création indépendante des "politiques culturelles" des états, et indifférente aux pressions du marché ou des médias.

L'internationalisme réel, fondé sur la connaissance et la reconnaissance de la diversité des traditions historiques.[...]

Le dévouement militant aux actions universelles conçues et décidées en commun.

Un parlement pour quoi faire ? / Ce texte, signé par Pierre Bourdieu, a servi de base de discussions pour les premières rencontres du Parlement international

des écrivains à Lisbonne en 1994. Il est maintenant accessible au public dans le site LIENHYPERTEXTE <http://www.autodafe.org> www.autodafe.org
 Cette initiative rejoint beaucoup d'autres sites dans lesquels les écrivains, les éditeurs, les bibliothécaires, les libraires et les lecteurs s'insurgent contre la censure. Sa particularité réside dans les paroles de Bourdieu à propos du Parlement lui-même : « *Il sera ce qu'il fera parce que c'est à faire et que personne ne le fait ; parce que seuls peuvent le faire des écrivains rassemblés pour faire quelque chose qu'ils ne pourraient faire seuls.* »

C'est ainsi qu'actuellement tous ceux qui ont accès à Autodafe peuvent lire :

- - la chronique de la vie quotidienne en temps de guerre de Lena Jayyusi, qui dirige le Projet d'histoire orale du centre de réfugiés et de la diaspora palestinienne de Shaml ;
- - « Les nuits athéniennes », texte inédit de Varlam Chalamov, trotskiste arrêté à Moscou en 1937, prisonnier pendant 17 ans ;
- - les mémoires de Vu Thu Hien, auteur interdit au Viêt-nam, établi à Moscou après avoir subi de nombreuses persécutions dans son pays ;
- - « Les petits livres jaunes de la Révolution culturelle », de Xiao Xiao, texte qui retrace comment des jeunes chinois des années soixante-dix ont contourné l'endoctrinement.

Russell Banks est le président actuel du Parlement International des Ecrivains.

Toutefois, ce n'est pas l'art qui est faible, ce sont les artistes qui sont vulnérables. La poésie d'Ovide survit ; la vie d'Ovide fut misérable à cause des puissants. La poésie de Mandelstam est toujours vivante; le poète fut assassiné par le tyran qu'il osa nommer. Aujourd'hui, de par le monde, la littérature continue de s'opposer à la tyrannie - pas de manière polémique, mais en déniait son autorité, en allant son propre chemin, en déclarant son indépendance. Le meilleur de la littérature restera ; mais nous ne pouvons pas attendre du futur qu'il la délivre des chaînes de la censure. Beaucoup d'auteurs persécutés aussi survivront, d'une manière ou d'une autre ; mais nous ne pouvons pas attendre en silence la fin de leur persécution.

Notre Parlement des écrivains existe pour se battre en faveur des écrivains opprimés et contre tous ceux qui les persécutent, eux et leurs œuvres, et pour renouveler sans cesse la déclaration d'indépendance sans laquelle l'écriture est impossible ; et pas seulement l'écriture, mais le rêve ; et pas seulement le rêve, mais la pensée, et pas seulement la pensée, mais la liberté elle-même.

Extrait de la Déclaration d'indépendance, texte signé par Salman Rushdie en 1994, charte du Parlement international des écrivains. Le texte intégral est accessible au public dans le site

Hors-Texte est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr. 20.- l'an (ccp 12-2045-7-3)

Adresse du site AGBD sur le WEB : <http://www.bbs.ch/AGBD/>

Le comité de rédaction est composé de : Elisabeth Bernardi, Marie-Pierre Flotron, Eric Monnier, Malou Noetzelin, Danièle Tosi

Adresse :

Rédaction de **HORS-TEXTE** / A.G.B.D.

Case postale 3494

CH - 1211 **Genève 3**

LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND EDITE A FRIBOURG

Sauf mention contraire, les textes qui composent de n° spécial ont été rédigés par Claudia Mendoza.

Ce n° spécial a bénéficié du généreux soutien du quotidien La Liberté

SOMMAIRE



<i>Avant-propos</i>	3
<i>Le texte troué</i>	4
<i>Histoire du mot</i> ...	5
<i>Censure au monastère de Saint-Gall aux 16^e et 17^e siècles</i>	10
<i>La censure en Suisse de 1939 à 1945</i>	13
<i>L'écrivain et le roman oublié : Rudolf Frank, victime de la censure</i>	15
<i>P.E.N. international</i>	20
<i>Les libertés d'expression</i>	21
<i>Gardiens des libertés ? La censure aux Etats-Unis</i>	23
<i>Le fruit de l'exil</i>	28
<i>Les bibliothèques aux mains de l'extrême droite française</i>	31
<i>Le parlement international des écrivains</i>	33

Impression : Association TRAJETS, Genève